Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20260706-DEL_2026_07_06-DE

LOIR-ET-CHER

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**
**SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à la salle du conseil, sous la présidence de M. Joël MARQUET, maire

Date de la convocation du Conseil municipal : lundi 29 juin 2026.

Objet : CULTURE - Médiathèque - Ludothèque – Convention de prêt de jeux en bois et de jeux surdimensionnés

Nos réfs. : DEL_2026-07-06

Présents : M. Joël MARQUET, maire et M. Guillaume BAUCHER, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, Mme Pauline BOURRET, Mme Ophélie BOUTET, M. Alain COURCET, M. Gilles DESTIVAL, Mme Arielle FLAMENT-HENNEBIQUE, Mme Agnès FOUSSARD, Mme Elisabeth GOYARD, M. Lionel JEANNOT, Mme Solange LADIESSE, M. Yannick LAMORLETTE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, Mme Marianne MAGNIER, Mme Christine MAINGUENE, M. Éric MERCIER, M. Jean-Yves POUCHOUX, Mme Guylaine POULIN-VITTRANT, M. Frédéric ROCA, M. Matthieu ROUGEAU, M. Didier ROUSSEL, Mme Séverine SAUGER, Mme Taliha SIMSEK, M. Grégory TERRIER, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Yves GAUTHIER, procuration donnée à Mme Solange LADIESSE
M. Noé PETIT, procuration donnée à Mme Guylaine POULIN-VITTRANT
Mme Brigitte LEROY, procuration donnée à M. Didier ROUSSEL

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 26
Pouvoirs : 3
Total votants : 29

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme Sandra LEMOINE-CABANNES, secrétaire de séance.

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal est enregistré.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20260706-DEL_2026_07_06-DE

**VU** la délibération 2021-56 en date du 13 juillet 2021 validant le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) de la médiathèque – ludothèque ;

**CONSIDÉRANT** le fait que la médiathèque-ludothèque a acquis des grands jeux en bois et des jeux surdimensionnés ;
**CONSIDÉRANT** le fait que ces jeux sont destinés à servir à la médiathèque-ludothèque mais qu'ils peuvent également être proposés au prêt ;
**CONSIDÉRANT** qu'il convient de définir les modalités de prêt de ces jeux ;
**CONSIDÉRANT** la convention annexée à la présente délibération précisant les modalités de prêt de ces jeux.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**
**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** les termes de la convention annexée à la présente délibération ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Maire ou son délégataire à signer ladite convention avec les bénéficiaires.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 06 juillet 2026

| Le Maire, | La secrétaire de séance, |
|---|---|
| Joël MARQUET | Sandra LEMOINE-CABANNES |